

Avis d'attribution de marché

Section I : Identification de l'organisme qui passe le marché

M. Raphaël BERNARDIN, Maire,

Parc Georges Spénale,

81370 Saint-Sulpice-La-Pointe

Tél 05 63 40 22 00 - Fax 05 63 40 23 30 – Courriel : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

Type de pouvoir adjudicateur : Commune / Collectivité territoriale

Section II : Objet du marché

Le présent marché a pour objet un accord cadre réalisation de projets VRD sur le territoire de Saint-Sulpice-la-Pointe.

Numéro de référence : 2019 – TX – 02

Codes CPV principaux :

45233140-2 Travaux routiers

Code CPV secondaire 1 45233142-6 Travaux de réparation de routes

Code CPV secondaire 2 45233220-7 Travaux de revêtement de routes

Type de marché : travaux

Ce marché n'est pas divisé en lots.

Il n'est pas décomposé en tranches.

Il n'est pas prévu de Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE obligatoire).

Section III : Critères d'attribution

→ Valeur technique de l'offre : 60%

Elle sera appréciée en exploitant les documents (mémoire technique, notes de calculs,) et informations transmis par le candidat et au regard des conditions de déroulement des marchés que le candidat a pu exécuter dans le passé. Ainsi, le critère « Valeur technique » sera jugé suivant les axes suivants :

- Méthodologie d'exécution, comme (liste non exhaustive) : note sur 60 points
- Méthodologie de réalisation pour la pose de bordures : 30 points
- Moyens et matériel par tâches principales (terrassements urbanisation, enduits superficiels, enrobés voirie) 30 points

La notation sera effectuée de la façon suivante :

- 30 points si la réponse est complète (en tous points conforme)
- 20 points si incomplète avec un manque (manque un détail)
- 15 points si incomplète avec deux manques (réponse partielle)
- 5 points si incomplète avec 3 manques (réponse assez incomplète)
- 0 points : mémoire technique sans réponse adaptée sur les interrogations du RC

→ Prix et économie globale de l'offre : 40%

La note du candidat sera calculée de la façon suivante :

$$\text{Note} = 40 * \left(1 - \frac{(\text{Offre} - \text{MD})}{\text{MD}} \right)$$

Où « MD » = offre moins disante et « offre » = montant de l'offre considérée

Section IV : Procédure

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Section V : Attribution du marché

Marché n°: 2019-TX-02

Date de conclusion du marché: 18/03/2019

Nombre d'offres reçues par voie électronique: 7

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques: oui

Nom et adresse du titulaire :

Nom officiel: EUROVIA MANAGEMENT

Direction régionale Midi-Pyrénées

Ville: 31506 TOULOUSE CEDEX 5

Informations sur le montant du marché (hors TVA) :

- Minimum : 300 000€ HT

- Maximum : 1 200 000 € HT

Il s'agit d'un marché d'une durée d'un an (date de notification) reconductible 2 fois annuellement.

Section VI: Renseignements complémentaires

Le dossier de marché est consultable à l'Hôtel de ville de Saint-Sulpice-la-Pointe, Parc Georges Spénale, aux jours et horaires d'ouverture : Lundi : de 8h30 à 12h et de 15h à 18h / Mardi : de 8h30 à 12h et de 15h à 18h / Mercredi : de 8h30 à 12h et de 15h à 18h / Jeudi : de 8h30 à 12h et de 15h à 19h/

Vendredi : de 8h30 à 12h et de 15h à 17h

Instance chargée des procédures de recours

Nom officiel : Tribunal administratif de Toulouse

Date d'envoi du présent avis : 21/11/2019